



Hôtel réservé et non annulé: cb prélevée

Par **calimero0705**, le **14/12/2009** à **10:04**

Bonjour,rnrnlundi 7 décembre, je suis allée à Roubaix et je voulais réserver deux chambres à l'hôtel Campanile, pour les nuits du lundi 7 et du mardi 8, mais une seule chambre était libre pour le lundi 7. Le réceptionniste m'a alors proposé, pour la nuit du mardi 8, un hôtel de leur groupe situé à Roncq, c'est à dire à environ 12 km de Roubaix. J'ai accepté. Aucun document n'a été signé concernant cette chambre.rnrnDans la journée du mardi, je suis obligée de retourner sur Paris et je n'ai pas pu annuler la nuit d'hôtel de Roncq. Je viens de m'apercevoir sur mon relevé de CB que le montant de la chambre prévue à Roncq a été prélevé alors que je n'ai rien signé. Mon n° de carte bleue donné à l'hôtel de Roubaix a servi à ce prélèvement.rnrnEn avait-il le droit vu que je n'ai signé aucun document concernant cette réservation, ni de reçu avec mon n° de code secret? C'est trop facile, maintenant qu'ils ont mon n° de CB n'importe qui peut s'en servir.rnrnMerci de votre réponse, cdt.

Par **jeetendra**, le **14/12/2009** à **11:11**

Bonjour, personnellement il n'y a pas matière à contestation, vous réservez une chambre et vous vous désistez, pour l'hotel il y a contrat en bonne et du forme, la facturation est justifiée, cordialement.